

<p style="text-align: center;">PROCES VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 25 avril 2008</p>
--

Le conseil communautaire dûment convoqué, se réunira le :

**Vendredi 25 avril 2008 à 18 heures
Salle du conseil – Mairie de Bléré**

ORDRE DU JOUR :

- **Procès Verbal de la Précédente réunion**
- **Taxe Professionnelle 2008 – Vote du taux**
- **Délégations de pouvoir au Président dans le cadre des articles L2122-22 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales**
- **Désignation des membres du Bureau**
- **Désignation des représentants de la CCBVC aux différents syndicats mixtes :**
 - o **Syndicat intercommunal de Bléré Val de Cher**
 - o **Syndicat mixte du pays Loire Touraine**
 - o **Syndicat mixte du SCOT ABC**
 - o **Syndicat mixte intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères d'Amboise (SMITOM)**
- **Désignation des membres des commissions internes -**
 - o **Finances / Personnel**
 - o **Affaires Economiques (y compris les Zones d'Activités)**
 - o **Patrimoine bâti**
 - o **Culture & Tourisme**
 - o **Aménagement de l'espace / Déchets Ménagers et Assimilés**
 - o **Habitat - Cadre de Vie – Gens du voyage**
 - o **Transports Scolaires**
 - o **Gestion des Sports**
- **Désignation des membres de la Commission des Charges Transférées**
- **Désignation de représentants auprès de divers organismes et institutions :**
 - o **Natura 2000 « ZPS Champagne »**
 - o **CNAS**
 - o **CADA**
 - o **CLIC Nitro Bick Ford**
- **Indemnités des Elus**
- **Indemnités du receveur communautaire**
- **Questions diverses**

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

SEANCE du 25 avril 2008

L'An deux mil huit, le vingt-cinq avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Bléré, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

Etaient présents :

Athée sur Cher : M. Robert PAPINEAU - Philippe VASLIN - Mr PESTIE Jean - Pierre.

Bléré : Mr Jean-François DEJUST - Mr Georges FORTIER (Arrivé à 18h35 / Parti à 18h45) - Mr Robert GAUTHIER - Mr Jean-Serge RAFEL - Mr Régis CHAUVEL.

Absente excusée : Mme Françoise BAROU, pouvoir à M. Régis CHAUVEL.

Chenonceaux : MM. Daniel CHAMPION - Michel LE GOFF.

Chisseaux : MM. Franck AUGIAS, Pierre BAUER.

Cigogné : Mr Michel DUVAL.

Absent excusé : M. Gérard JACQUES, pouvoir à M. Michel DUVAL.

Civray de Touraine : M. Alain BERNARD - Mr Francis GELY.

Courçay : M. Jean-François BISTER - Mme Béatrice BOYER.

Dierre : Mme Françoise PICARD.

Absent excusé : M. Max BESNARD, pouvoir à Mme Françoise PICARD.

Epeigné les Bois : M. Michel MERGOT - Mr Jean-Michel PRIEUR.

Francueil : Mr Jean-Louis CHERY - Mr Jean-François LEPAGE.

La Croix en Touraine : Mme Jocelyne COCHIN - Mr Claude BUNET - Mr Denis CHANTREL.

Luzillé : M. Jacky GAUVIN - Mme Regina MERY.

Saint Martin le Beau : MM Didier AVENET - Alain SCHNEL - Philippe VERNET.

Sublaines : Mr Christian FOUASSIER - Mr Laurent HARTMANN.

Elu présent sans voix délibérative : M. Alain KERBRIAND - POSTIC, conseiller général du Canton de Bléré

Etaient également présents : Eddy JORANDON - Céline JOLY.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut débiter.

M. Didier AVENET est désigné secrétaire de séance

1 - Approbation du procès verbal de la réunion du 10 avril 2008.

Sans aucune remarque, les élus communautaires, à l'unanimité, acceptent le procès verbal de la précédente réunion.

2 - Taxe Professionnelle 2008 - Vote du taux.

Madame COCHIN expose :

Les services fiscaux nous ont transmis l'état 1259 mi relatif à la TP. Les bases ont augmenté de 5,35 %. Il vous est proposé de maintenir le taux à 11,72 %. La recette afférente sera de 1 474 024 € (contre 1 399 210 € en 2007).

Base 2007 : 11 938 654 €

Base 2008 : 12 577 000 € soit une hausse des bases de 638 346 €.

Monsieur GAUVIN demande si des exonérations sont accordées sur le territoire de la CCBVC. La Présidente répond qu'il n'existe que des exonérations accordées par l'Etat, qui nous sont alors reversées.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de la Présidente, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE de maintenir le taux de la taxe professionnelle à 11,72% pour l'année 2008 (soit une recette de 1 474 024 €).

3 - Délégations de pouvoir à la Présidente dans le cadre des articles L2122-22 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé au conseil communautaire de charger la Présidente, pour la durée du mandat, par délégation :

- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires,
- de procéder, dans les limites fixées par le Conseil Communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget,
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- de passer les contrats d'assurance,
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
- de décider de l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600 €,
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- de fixer, dans les limites des estimations des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la communauté à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- d'intenter, au nom de la communauté de communes les actions en justice ou de défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil communautaire,
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite fixée par le conseil communautaire,
- de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Communautaire.

La Présidente informe l'ensemble des élus qu'aucune décision ne sera prise sans information du Conseil Communautaire. Ainsi, des réunions exceptionnelles pourront être organisées en cas d'urgence.

Dans le cadre des articles L2122-22 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE de donner délégation à la Présidente pour les compétences suivantes :

- **Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires,**
- **Procéder, dans les limites fixées par le Conseil Communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget,**
- **Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,**
- **Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,**
- **Passer les contrats d'assurance,**

- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
- Décider de l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600 €,
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- Fixer, dans les limites des estimations des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la communauté à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- Intenter, au nom de la communauté de communes les actions en justice ou de défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil communautaire,
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite fixée par le conseil communautaire,
- Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Communautaire.

4 - Désignation des membres du Bureau.

Madame la Présidente propose de créer le bureau comme suit : La Présidente, les Vices Présidents et les Maires des communes membres. Il serait souhaitable que des personnes extérieures soient également invitées comme M. Alain KERBRIAND-POSTIC, Conseiller Général du Canton de Bléré.

M. KERBRIAND-POSTIC remercie la Présidente pour son invitation à participer aux réunions du Bureau de la CCBVC.

Madame COCHIN lui indique qu'il devient un interlocuteur privilégié de la CCBVC compte tenu, notamment, de ses nouvelles attributions au niveau départemental.

M. KERBRIAND-POSTIC indique qu'il est Vice Président du Conseil général d'Indre et Loire avec de nouvelles fonctions : le développement durable, l'agriculture, les routes, les infrastructures, et le personnel

Sur proposition de Madame la Présidente, le Conseil Communautaire,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉCIDE de fixer, à l'unanimité, à 17, y compris le Président et les Vices-Présidents, le nombre de membres du bureau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée élit ainsi qu'il suit le bureau de la Communauté de Communes :

Mme COCHIN - Mr BERNARD - Mr GAUTHIER - Mr LE GOFF - Mr BISTER - Mme BAROU - Mr PAPINEAU - Mr VASLIN - Mr FORTIER - Mr AUGIAS - Mr JACQUES - Mr BESNARD - Mr MERGOT - Mr BEGUIN - Mr GAUVIN - Mr AVENET - Mr FOUASSIER.

Personne invitée : Mr KERBRIAND - POSTIC.

5 - Désignation des représentants de la CCBVC aux différents syndicats mixtes :

a. Syndicat intercommunal de Bléré Val de Cher.

Lors du conseil communautaire du 10 avril 2008, les élus communautaires ont désigné 3 titulaires et un suppléant.

Délégués titulaires : (3) Mme Marie Ange PANNETIER, M. Daniel CHAMPION, M. Alain SCHNEL

Délégué suppléant : (1) Mme Béatrice BOYER

Mme Béatrice BOYER étant déjà déléguée titulaire de sa commune, il est nécessaire de renommer un autre délégué suppléant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, élit pour siéger au sein du SIVOM Bléré-Val de Cher :

Délégués titulaires :

Mme PANNETIER Marie-Ange

Mr CHAMPION Daniel

Mr SCHNEL Alain

Délégué suppléant :

Mr GAUVIN Jacky

b. Syndicat mixte du pays Loire Touraine.

La Présidente rappelle que le Syndicat mixte du Pays Loire Touraine regroupe 4 Communautés de Communes (Castelrenaudais, Deux Rives, Val d'Amboise et Bléré Val de Cher) et les communes des Communautés de Communes de l'Est Tourangeau et du Vouvrillon.

La CCBVC est représentée par 22 titulaires et 22 suppléants qui peuvent être choisis parmi tous les conseillers municipaux des communes membres. La répartition souhaitable pourrait être la suivante :

- 2 titulaires et 2 suppléants pour Athée sur Cher,
- 3 titulaires et 3 suppléants pour Bléré,
- 1 titulaire et 1 suppléant pour Chenonceaux,
- 1 titulaire et 1 suppléant pour Chisseaux,
- 1 titulaire et 1 suppléant pour Cigogné,
- 2 titulaires et 2 suppléants pour Civray de Touraine,
- 1 titulaire et 1 suppléant pour Courçay,
- 2 titulaires et 2 suppléants pour la Croix en Touraine,
- 1 titulaire et 1 suppléant pour Dierre,
- 1 titulaire et 1 suppléant pour Epeigné les Bois
- 2 titulaires et 2 suppléants pour Francueil,
- 1 titulaire et 1 suppléant pour Luzillé,
- 2 titulaires et 2 suppléants pour St Martin le Beau,
- 1 titulaire et 1 suppléant pour Sublaines,
- 1 titulaire et 1 suppléant pour la CCBVC

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, élit pour siéger au sein du Syndicat mixte du Pays Loire Touraine:

	Membres Titulaires	Membres suppléants
	Nom	Nom
Athée sur Cher	AUGER Fabrice	RICHER Marie Christine
	PAPINEAU Robert	AVENET Pierrette
Bléré	FORTIER Georges	BISSON Marcel
	CHAUVEL Régis	BAROU Françoise
	BEAUGE Henri	OMONT Jean-Claude
Chenonceaux	DURAND Jocelyn	TERNON Raymond
Chisseaux	BECHON Annie	BAUER Pierre

Cigogné	DUVAL Michel	MOULIN Renaud
Civray de Touraine	AUGER Gisèle	BERNARD Alain
	BLAISON Nadine	GELY Francis
Courçay	MELEUC Serge	VERNEUILLE Anne
Dierre	PICARD Françosisie	BESNARD Max
Epeigné les Bois	PRIEUR Jean Michel	MERGOT Michel
Francueil	CHERY Jean-Louis	BEGUIN Jean-Pierre
	LEPAGE Jean-François	LEVEQUE Jean-Louis
La Croix en Touraine	BUNET Claude	SOUCHARD Violette
	CHANTREL Denis	BOUGUIGNON Jacqueline
Luzillé	CHANTELOUP Alain	GAUVIN Jacky
Saint Martin le Beau	AVENET Didier	DENIS Marie France
	MENARDAIS Corinne	GAGNER Micheline
Sublaines	FOUASSIER Christian	LOISELEUR Sylvie
CCBVC	COCHIN Jocelyne	AUGIAS Franck

c. Syndicat Mixte du SCOT ABC.

La Présidente rappelle que la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher est représentée au sein du SCOT ABC par 14 titulaires et 14 suppléants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, élit pour siéger au sein du SCOT ABC :

	Membres Titulaires	Membres suppléants
	Nom	Nom
Athée sur Cher	M. Philippe VASLIN	Mme Marie Ange PANNETIER
Bléré	Mr Régis CHAUVEL	Mme Françoise OMNES
Chenonceaux	Mr LE GOFF	Mr Bertrand PAUTOUT
Chisseaux	Mme Annie BECHON	Mr Michel JACQUEMET
Cigogné	M. Gérard JACQUES	M. Michel DUVAL
Civray de Touraine	M. Francis GELY	M. Jean Marie CHARBONNEAU
Courçay	M. Serge MELEUC	Mme Béatrice BOYER

Dierre	M. Max BESNARD	Mme Françoise PICARD
Epeigné les Bois	M. Michel MERGOT	M. Jean Michel PRIEUR
Francueil	M. Jean François LEPAGE	Mme Marie Laure BROEDERS
La Croix en Touraine	Mme Jocelyne COCHIN	M. Denis CHANTREL
Luzillé	Mr Jacky GAUVIN	Mr Marc OZANNE
Saint Martin le Beau	M. Didier AVENET	M. Alain SCHNEL
Sublaines	Mr Christian FOUASSIER	Mme Sylvie LOISELEUR

d. Syndicat mixte intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères d'Amboise (SMITOM).

La Présidente rappelle que la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher est représentée au sein du SMITOM d'Amboise par 6 titulaires et 3 suppléants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, élit pour siéger au sein du SMITOM d'Amboise :

Délégués titulaires :

Mr VASLIN Philippe
 Mr BISTER Jean-François
 Mr SCHNEL Alain
 Mme BAROU Françoise
 Mr BAUER Pierre
 Mr CHERY Jean-Louis

Délégués suppléants :

Mr COUTON Jean-Paul
 Mr DUVAL Michel
 Mr JAMAIN Jacques

6 Désignation des membres des commissions internes.

a. Finances / Personnel.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, forme ainsi qu'il suit la Commission Finances et Personnel :

COMMISSION	Président responsable	MEMBRES
FINANCES ET PERSONNEL	Mme COCHIN	Mr JACQUES Mr BERNARD Mr GAUTHIER Mr FORTIER Mr PAPINEAU Mr BEGUIN Mr BISTER Mme BAROU Mr LE GOFF

b. Affaires Economiques (y compris les Zones d'Activités).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, forme ainsi qu'il suit la Commission Affaires Economiques :

COMMISSION	Président responsable	MEMBRES
AFFAIRES ECONOMIQUES	Mr BERNARD	Mr VASLIN Mme VERNEUILLE Mr BUNET Mr VERNET Mr FOUASSIER Mr CHAMPION Mr BAUER Mr LEPAGE Mr MERGOT Mr DEJUST Mme MERY Mr RAFEL Mr JACQUES

c. Patrimoine bâti.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, forme ainsi qu'il suit la Commission Patrimoine bâti :

COMMISSION	Président responsable	MEMBRES
PATRIMOINE BATI	Mr GAUTHIER	Mme AUGER Mme BOURGUIGNON Mr BERNARD Mr PAPINEAU Mr AVENET Mr PRIEUR Mr AUGIAS Mr PESTIE

d. Culture & Tourisme.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, forme ainsi qu'il suit la Commission Culture et Tourisme :

COMMISSION	Président responsable	MEMBRES
CULTURE ET TOURISME	Mr LE GOFF	Mr GELY Mme SOUCHARD Mr MELEUC Mme GAGNER Mr HISBERGUE Mr CHERY Mme BAROU Mme LEMEUNIER

Personnes invitées : Mme ROY, Mme JOLLET Mr GENTILHOMME.

e. Aménagement de l'espace / Déchets Ménagers et Assimilés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, forme ainsi qu'il suit la Commission Aménagement de l'espace / Déchets Ménagers et Assimilés :

COMMISSION	Président responsable	MEMBRES
AMENAGEMENT DE L'ESPACE / DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	Mr BISTER	Mme BAROU Mme BLAISON Mr COLSON Mr LECLERC Mr SCHNEL Mr BAUER

		Mr CHERY Mme MARCHAU Mme CARTIER Mr DUVAL Mr PESTIE Mr HARTMANN
--	--	--

f. Habitat - Cadre de Vie – Gens du voyage.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, forme ainsi qu'il suit la Commission Habitat- Cadre de vie - Gens du voyage:

COMMISSION	Président responsable	MEMBRES
HABITAT / CADRE DE VIE / GENS DU VOYAGE	Mme BAROU	Mr GELY Mr CHANTREL Mr BISTER Mme MERY Mr LEPAGE Mr AVENET Mr AUGIAS Mme PANNETIER

g. Transports Scolaires

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, forme ainsi qu'il suit la Commission Transports Scolaires:

COMMISSION	Président responsable	MEMBRES
TRANSPORTS SCOLAIRES	Mme BAROU	Mr GELY Mme BECHON Mme DENIS Mr BUNET

Membre invité : Mme ROBERT.

h. Gestion des Sports

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, forme ainsi qu'il suit la Commission Gestion des sports:

COMMISSION	Président responsable	MEMBRES
GESTION DES SPORTS	Mr PAPINEAU	Mme BOYER Mr GAUTHIER Mme AUGER Mr GELY Mr GAUVIN Mme BECHON Mr CHANTREL Mr VERNET Mr RAFEL

7 Désignation des membres de la Commission des Charges Transférées

La Présidente expose :

Cette commission est en charge, lors de toute reprise de compétence, de déterminer le montant des charges transférées des communes vers la communauté de communes. Ces charges doivent alors être défalquées des sommes reversées par la Communauté de Communes aux communes par le biais des Attributions de Compensation (versement de TP)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, forme ainsi qu'il suit la Commission des Charges Transférées :

COMMISSION	Président responsable	MEMBRES
CHARGES TRANSFEREES	Mme COCHIN	Mr VASLIN Mr FORTIER Mr LE GOFF Mr JACQUEMET Mr JACQUES Mr GELY Mme BOYER Mr BESNARD Mr MERGOT Mme LEMEUNIER Mr GAUVIN Mr AVENET Mr FOUASSIER

8 Désignation de représentants auprès de divers organismes et institutions.

a. Natura 2000 « ZPS Champagne ».

La Présidente expose :

La Préfecture avait sollicité la CCBVC afin qu'elle nomme un membre pour la phase de réalisation du document d'objectif dans la cadre de « Natura 2000 - Zone de Champagne ». Il s'agit de nommer un représentant de notre communauté suite au renouvellement.

Le document d'objectif devrait être validé par le comité cette année et sera alors transmis aux élus communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, élit pour siéger au sein de Natura 2000 « ZPS Champagne : Mr GAUVIN.

b. Le CNAS.

La Présidente expose :

Il s'agit de nommer un représentant élu de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher au Comité National d'Action Social - pour les agents -

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, élit pour siéger au sein du CNAS : Mme COCHIN.

c. La CADA.

La Présidente expose :

Le conseil communautaire doit nommer un élu qui sera chargé de l'accès aux Documents administratifs au sein de la CCBVC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, élit pour siéger au sein de la CADA : Mme COCHIN.

d. CLIC Nitro Bick Ford.

La Présidente expose :

Il est nécessaire que la Communauté de Communes nomme un nouveau représentant au CLIC (Comité Local d'Information et de concertation) pour le dépôt d'explosif Nitro Bick Ford (commune de Cigogné). Les communes concernées - Cigogné, Sublaines, Bléré - et le Conseil Général sont également représentés au sein du CLIC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, élit pour siéger au sein du CLIC Nitro Bick Ford : Mr BERNARD.

9 Indemnités des Elus.

La Présidente expose :

En début de mandat, le conseil communautaire doit revoter les montant des indemnités allouées aux Président et Vices Présidents. La Présidente propose le maintien des indemnités par rapport à l'ancienne mandature.

En reprenant les taux de l'ancienne mandature, les indemnités sont fixées de la façon suivante :

Indice brut 1015 - 48,75 % pour la Présidente
 20,63 % pour les Vices Présidents.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer l'indemnité de fonction de la Présidente et des Vices-Présidents selon les taux suivants :

Présidente : 48.75% de l'indice brut 1015 de la Fonction Publique.

Vices - Présidents : 20.63% de l'indice brut 1015 de la Fonction Publique.

10 Indemnités du receveur communautaire.

La Présidente expose :

Il s'agit de procéder au maintien de l'indemnité du trésorier.

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82-979 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux aux agents des services publics extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la conception des documents budgétaires ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de demander le concours du Receveur Communautaire pour assurer des prestations de conseil,**
- **ACCORDE l'indemnité de conseil à taux plein,**
- **PRECISE que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Jean Michel JEAUNEAU, Receveur Communautaire**
- **ACCORDE également d'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €.**

11 Questions diverses.

1. M. VERNET demande si les noms des élus communautaires pourraient figurer sur la table. Madame la Présidente précise que cela sera effectif dès la prochaine réunion.
2. M. CHANTREL sollicite les Vices Présidents pour que les réunions de commissions se fassent après 18 h. M. SCHNEL appuie cette demande. Mme COCHIN précise que l'on fera le nécessaire.
3. M. CHERY demande à ce que le site Internet de la CCBVC soit mis à jour.
4. La Présidente présente le planning prévisionnel pour l'année 2008 des réunions de Bureaux, des réunions Président - Vices - Présidents et des réunions du Conseil Communautaire.

Présidents et Vices - Présidents	Bureaux	Conseils Communautaires
Mardi 13 mai à 16 h	Mardi 20 mai à 17 h	Jeudi 22 mai à 19 h
Mardi 17 juin à 16 h	Mardi 24 juin à 17 h	Jeudi 26 juin à 18 h
Mardi 15 juillet à 16 h	Mardi 22 juillet à 17 h	Jeudi 24 juillet à 18 h
Mardi 16 septembre à 16 h	Mardi 23 septembre à 17 h	Jeudi 25 septembre à 18 h
Mardi 14 octobre à 16 h	Mardi 21 octobre à 17 h	Jeudi 23 octobre à 18 h
Mardi 18 novembre à 16 h	Mardi 25 novembre à 17 h	Jeudi 27 novembre à 18 h
Mardi 9 décembre à 16 h	Mardi 16 décembre à 17 h	Jeudi 18 décembre à 18 h

Aucun autre point n'étant abordé, la séance est levée à 18h55.

Le Secrétaire de Séance
Didier AVENET

La Présidente,
Jocelyne COCHIN